



# Assemblée générale

Distr. Générale  
18 avril 2022  
Français  
Original : anglais

## Soixante-seizième session

Point 155 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

## Exécution du budget de la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Ressources approuvées pour 2020/21	1 075 338 600
Dépenses de 2020/21	1 002 121 600
Solde inutilisé de 2020/21	73 217 000
Crédits ouverts pour 2021/22	1 042 728 900
Montant estimatif des dépenses de 2021/22 <sup>a</sup>	1 030 314 700
Montant estimatif du solde inutilisé de 2021/22	12 414 200
Projet de budget du Secrétaire général pour 2022/23	1 037 277 000
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2022/23	(2 007 100)
Recommandation du Comité consultatif pour 2022/23	1 035 269 900

<sup>a</sup> Montant estimatif au 31 mars 2022.



## I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en ligne avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 5 avril 2022. On trouvera dans le rapport paru sous la cote [A/76/760](#) les observations et recommandations que le Comité a faites sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, et celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 dans le rapport portant cote [A/76/735](#).

## II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021

2. Par sa résolution [74/286](#) et sa décision 74/571, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 1 075 338 600 dollars (montant net : 1 048 944 400 dollars) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 1 002 121 600 dollars (montant net 975 211 100 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de 93,2 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 73 217 000 dollars représente 6,8 % du montant total des crédits ouverts pour l'exercice et tient à la sous-utilisation des crédits alloués au titre des militaires et du personnel de police (53 157 800 dollars, soit 10,1 %), du personnel civil (425 200 dollars, soit 0,2 %) et des dépenses opérationnelles (19 634 000 dollars, soit 6,7 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MONUSCO pour l'exercice considéré ([A/76/563](#)).

3. Le Comité consultatif a été informé que les engagements non réglés pour 2020/21, au 31 mars 2022, s'élevaient à 24 511 400 dollars, dont : a) 5 203 100 dollars pour le personnel militaire et de police ; b) 39 100 dollars pour le personnel civil ; et c) 19 269 200 dollars pour les coûts opérationnels. Aucun redéploiement entre groupes n'a eu lieu au cours de la période 2020/21 (*ibid.*, par. 63). Le Comité examine les questions liées aux engagements non réglés dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/76/760](#)).

4. Comme indiqué à la section III.D et au paragraphe 88 b) du rapport du Secrétaire général, un montant de 19 899 200 dollars correspond à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs. Le Comité consultatif a été informé que le montant comprend : a) 8 761 700 dollars au titre du personnel militaire ; b) 93 900 dollars au titre du personnel civil ; et c) 11 043 600 dollars au titre des dépenses opérationnelles, dont un montant de 4 818 300 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers, en raison de retards dans la mise en œuvre des activités relatives aux programmes résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des manifestations contre l'ONU dans certaines parties du pays et de l'éruption volcanique à Goma en mai 2021. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que les retards survenus dans l'exécution des activités relatives aux programmes découlaient de la précarité du contexte politique, en matière de sécurité et socioéconomique national en 2019/20 et 2020/21. Le Comité a également été informé que la conclusion tardive de l'accord de paix entre le Gouvernement et la Force de résistance patriotique d'Ituri a eu un effet néfaste sur la mise en œuvre des projets de réduction de la violence

communautaire destinés à soutenir l'intégration des ex-combattants. En outre, dans les provinces de l'Est, une grave crise sanitaire a débuté par une épidémie d'Ebola en 2019 et a été suivie par la pandémie de COVID-19 en 2020.

*Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes*

5. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MONUSCO, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2021 [A/76/5 (Vol. II)]. Dans ce rapport, le Comité a indiqué que pour l'exercice 2020/21, en raison de la pandémie de COVID-19, un certain nombre d'examens d'audit, notamment de la MONUSCO, ont été effectués à distance depuis le Siège de New York. Il a fait le point sur l'état d'avancement de l'application d'un ensemble de recommandations antérieures, notamment sur : a) les systèmes de drones ; b) la prolongation des engagements temporaires ; c) la délégation de pouvoirs ; et d) la gestion des armes et des munitions. **Le Comité compte que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes seront appliquées dans les meilleurs délais.**

### III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'au 31 mars 2022 les dépenses s'élevaient à 862 067 000 dollars (montant brut). À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses s'élèverait à 1 030 314 700 dollars (montant brut), d'où un solde inutilisé de 12 414 300 dollars, soit une sous-utilisation de 1,2 % par rapport aux ressources approuvées de 1 042 728 900 dollars.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2022, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 23 794 757 100 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 23 357 984 600 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 436 772 500 dollars. Au 31 mars 2022, le solde de trésorerie de la Mission se chiffrait à 346 989 714 dollars, ce qui est suffisant pour constituer une réserve de fonctionnement permettant de couvrir trois mois de dépenses, (166 972 700 dollars) (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). Le Comité a été également informé qu'au 31 décembre 2021, le montant restant dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 39 163 400 dollars.

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2022, un montant de 8 664 900 dollars avait été versé pour régler 319 demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité depuis la création de la Mission ; 20 demandes étaient en instance et aucune demande ne concernait des troubles post-traumatiques. **Le Comité consultatif compte que les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

## IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023

### A. Mandat et hypothèses budgétaires

9. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission dans sa résolution 1925 (2010) et l'a prorogé dernièrement jusqu'au 20 décembre 2022 par sa résolution 2612 (2021). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la MONUSCO pour l'exercice 2022/23 sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/76/718). Il est indiqué que la MONUSCO s'appuiera sur l'engagement constructif entre la Mission et le Gouvernement pour faciliter une transition réussie, conformément aux critères du plan de transition fondé sur l'évaluation de l'évolution de la situation et des conditions sur le terrain, et que le mandat sera mis en œuvre dans le contexte du retrait de la Mission du Tanganyika. La MONUSCO entend suivre de près l'évolution de la situation à mesure que le pays se rapproche des élections prévues en 2023.

### B. Ressources nécessaires

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2020/21	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses au 31 mars 2022	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	526 078,6	472 920,8	522 261,7	457 716,2	510 727,8	(11 533,9)	(2,2)
Personnel civil	258 006,7	257 581,5	265 262,5	200 220,6	268 766,8	3 504,3	1,3
Dépenses opérationnelles	291 253,3	271 619,3	255 204,7	204 130,2	257 782,4	2 577,7	1,0
<b>Total brut</b>	<b>1 075 338,6</b>	<b>1 002 121,6</b>	<b>1 042 728,9</b>	<b>862 067,0</b>	<b>1 037 277,0</b>	<b>(5 451,9)</b>	<b>(0,5)</b>

Note : on trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/76/718) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

10. Le montant des dépenses prévues pour l'exercice 2022/23 s'élève à 1 037 277 000 dollars, ce qui représente une diminution de 5 451 900 dollars (0,5 %), par rapport aux crédits ouverts pour 2021/22 (1 042 728 900 dollars). On trouvera des renseignements au sujet de la variation entre les crédits ouverts pour 2021/22 et le montant des crédits demandés pour 2022/23 à la section III du projet de budget.

#### 1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2021/22 <sup>a</sup>	Effectif autorisé pour 2022/23	Variation	Budget proposé pour les effectifs militaires ou de police
Observateurs militaires	660	660	–	508
Membres des contingents	13 640	13 140	(500)	12 866
Police des Nations Unies	591	591	–	435
Membres d'unités de police constituées	1 410	1 410	–	1 230

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif proposé/autorisé.

11. Les ressources proposées pour le personnel militaire et de police pour 2022/23 s'élèvent à 510 727 800 dollars, ce qui représente une diminution de 11 533 900 dollars, soit 2,2 %, par rapport au montant réparti pour 2021/22, en raison de la réduction des ressources nécessaires pour l'indemnité de subsistance après 30 jours de mission, qui passe de 164 dollars à 138 dollars par jour, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour les observateurs militaires et la police des Nations Unies, et de la réduction du nombre moyen proposé pour ces derniers, qui passe de 455 en 2021/22 à 435 en 2022/23. La réduction des crédits demandés est également due à la diminution des besoins en matériel appartenant aux contingents des forces de réaction rapide ; à un ajustement plus important au titre du matériel manquant ou défectueux, à une baisse des résultats obtenus par rapport aux normes fixées dans les protocoles d'accord ; et à la baisse des frais de voyage liés à la relève, la plupart des pays contribuant aux forces d'intervention rapide étant proches de la République démocratique du Congo, compensée en partie par l'augmentation des ressources nécessaires au remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard à cause de la diminution des déductions prévues en 2022/23 au titre du matériel appartenant aux contingents manquant ou défectueux, et de l'augmentation des frais de transport du fait du déploiement de matériel supplémentaire de forage d'eau et de neutralisation des explosifs et munitions, et du déploiement de nouveau matériel de remplacement dans les unités du génie (ibid. par. 153 à 157).

*Indemnité de subsistance(missions)*

12. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, selon le Secrétaire général, conformément à l'instruction administrative [ST/AI/2021/2](#) du 20 décembre 2021 relative à l'indemnité de subsistance (missions), et sur la base des données relatives au coût de la vie recueillies par la Commission de la fonction publique internationale, une nouvelle méthode de calcul des taux de l'indemnité de subsistance (missions) avait été introduite, à savoir que les taux étaient établis pour une année civile complète et fondés sur les données relatives au coût de la vie applicables au 1<sup>er</sup> décembre de l'année précédente. Il a également été informé que la méthodologie actualisée, qui avait été modifiée pour la dernière fois en 2009, avait entraîné dans certains pays ou zones de mission des diminutions du taux des 30 premiers jours et du taux des 30 jours suivants, ou des deux. En outre, à titre de mesure transitoire, les bénéficiaires qui percevaient l'indemnité de subsistance (missions) au 31 décembre 2021 et ceux qui s'étaient engagés à effectuer un tour de service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 mais n'avaient pas commencé, n'étaient pas soumis à la diminution prévue par la nouvelle méthode. **Le Comité consultatif note que les nouveaux taux de l'indemnité de subsistance (missions) sont fondés sur les données réelles relatives au coût de la vie recueillies par la Commission de la fonction publique internationale. Compte tenu de l'importance des incidences financières et administratives, le Comité estime qu'avant l'introduction de la nouvelle méthode, une évaluation détaillée, y compris de la méthode précédente, avec ses avantages et ses inconvénients, ainsi qu'une analyse des données utilisées pour déterminer les nouveaux taux, auraient dû être présentées aux États Membres pour examen. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter des informations générales détaillées et les justifications de la nouvelle méthode proposée, ainsi que les incidences financières et administratives, pour examen par les États Membres dans le prochain rapport d'ensemble et le prochain rapport sur le budget-programme.** Le Comité examine les questions liées aux taux de l'indemnité de subsistance (missions) dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/76/760](#)).

*Déploiement retardé*

13. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des coefficients délais de déploiement des militaires et du personnel de police constatés pendant les exercices 2020/21 et 2021/22 et ceux qui sont proposés pour 2022/23.

**Coefficients délais de déploiement**

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Taux approuvé 2021/22</i>	<i>Taux effectif au 31 janvier 2022</i>	<i>Taux effectif moyen au 31 janvier 2022</i>	<i>Taux effectif au 31 mars 2022</i>	<i>Taux effectif moyen au 31 mars 2022</i>	<i>Taux proposé pour 2022/23</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>							
Observateurs militaires	29,7	23,0	24,1	25,0	24,7	24,8	23,0
Contingents	8,0	5,7	3,7	7,7	3,9	7,2	2,1
Police des Nations unies	43,5	23,0	29,4	31,3	29,3	31,0	26,4
Unités de police constituées	25,5	12,8	10,7	12,6	12,1	12,6	12,8

14. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

**2. Personnel civil**

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2021/22</i>	<i>Effectif déployé au 31 janvier 2022</i>	<i>Effectif déployé au 31 mars 2022</i>	<i>Effectif proposé pour 2022/23</i>	<i>Variation</i>
<b>Postes</b>					
Personnel recruté sur le plan international	697	602	607	688	(9)
Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	1 653	1 557	1 555	1 597	(96)
Emplois de temporaire <sup>b</sup>	60	55	56	61	1
Volontaires des Nations Unies	327	306	307	322	(5)
Personnel fourni par des gouvernements	90	53	54	90	0
<b>Total</b>	<b>2 827</b>	<b>2 573</b>	<b>2 579</b>	<b>2 758</b>	<b>(69)</b>

<sup>a</sup> Y compris 178 administrateurs nationaux et 1 379 agents des services généraux nationaux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

**Recommandations sur les postes et les emplois de temporaire**

15. Les ressources proposées au titre du personnel civil pour 2022/23 s'élèvent à 268 766 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 504 300 dollars, soit 1,3 %, par rapport au montant réparti pour 2021/22, et constitue l'effet net des besoins au titre : a) du personnel recruté sur le plan international, en raison d'une augmentation des coûts salariaux moyens mensuels estimés pour l'exercice 2022/23, partiellement compensée par la suppression proposée de neuf postes à la suite de la fermeture du bureau local de Kalemie ; b) du personnel recruté sur le plan national, en raison de la suppression proposée de 56 postes (3 administrateurs et 53 agents des services généraux) à la suite de la fermeture du bureau local de Kalemie ; et de

l'interruption du paiement de la prime de danger à Butembo et Lubero à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; c) des Volontaires des Nations Unies, en raison d'une augmentation des besoins en matière de sécurité résidentielle fondée sur la structure des dépenses, d'un accroissement du coût de l'assurance médicale et de l'assurance-vie, d'une nouvelle exigence liée au versement d'une somme forfaitaire aux fins des voyages pour les congés de détente, la MONUSCO ayant cessé d'assurer des vols réguliers vers Entebbe(Ouganda) à cet effet ; et des besoins accrus en matière d'affectation et de rapatriement du fait d'un nombre plus élevé de Volontaires des Nations Unies atteignant quatre années de service ; et d) du personnel fourni par des gouvernements, à cause de la réduction de l'indemnité de subsistance (missions) après 30 jours, qui passe de 164 à 138 dollars par jour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (A/76/718, par. 158 à 161, et par. 22 et 23 ci-dessous).

16. En ce qui concerne le personnel civil, 2 758 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2022/23, dont 688 postes soumis à recrutement international, 1 597 postes soumis à recrutement national, 322 postes de Volontaires des Nations Unies, 61 postes de temporaire (autres que pour les réunions) et 90 postes réservés à du personnel fourni par des gouvernements, contre 2 827 postes et emplois approuvés pour 2021/22. Les détails concernant les propositions d'effectifs sont fournis à la section I.E du rapport du Secrétaire général. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MONUSCO ne prévoyait pas de réduire ses effectifs ou son empreinte au Centre régional d'Entebbe en 2022/23 et qu'elle continuait de gérer la base d'appui d'Entebbe.

17. Il est proposé de créer un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4), financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), en tant que Chef du Programme de lutte antimines de la MONUSCO, notamment pour concevoir la stratégie dudit programme, diriger la planification stratégique et opérationnelle, la conception du programme et la réaction aux menaces, donner des conseils à la direction de la Mission, appuyer les efforts de sensibilisation et nouer le dialogue avec les autorités locales, et superviser les prestations et les résultats des partenaires d'exécution (ibid., par. 50 et 66). En ce qui concerne le programme de lutte antimines, les ressources proposées au titre des fournitures, services et matériel divers comprennent les ressources nécessaires au déploiement d'un logisticien et d'un expert de l'assurance qualité spécialisé dans la détection des engins explosifs improvisés afin de renforcer la supervision et l'exécution du programme de lutte antimines de la MONUSCO (ibid., par. 168).

18. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les recrutements susmentionnés du logisticien et du spécialiste de l'assurance qualité seraient effectués par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et que leurs fonctions ne concerneraient pas la supervision du programme de lutte antimines, ce rôle étant rempli par le poste de spécialiste de la gestion du programme (P-4) proposé. Le Comité a également été informé que le spécialiste de la gestion de programme proposé, qui serait basé à Goma, était la seule fonction qui serait transférée de l'UNOPS à la MONUSCO. Toute nouvelle modification des modalités de passation des marchés serait guidée par l'examen indépendant du modèle de prestation du Service de la lutte antimines de l'ONU demandé par l'Assemblée générale au paragraphe 12 de sa résolution 75/300 et par les résolutions sur le budget d'autres opérations de maintien de la paix.

19. Sur sa demande, le Comité consultatif a obtenu une comparaison entre le coût du poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4) proposé et le coût des mêmes services fournis par l'UNOPS, comme suit :

### Comparaison des coûts entre l'emploi de spécialiste de la gestion de programme proposé (P-4) et les services identiques fournis par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

(En dollars des États-Unis)

Lieu d'affectation	Projet de budget de la Mission 2022/23	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets		
		Coût annuel	Frais	Total
Goma	145 000 <sup>a</sup>	200 507 <sup>b</sup>	16 341	216 848 <sup>c</sup>

<sup>a</sup> Y compris le traitement net, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel inscrits au budget pour un taux d'occupation des postes de 50 %.

<sup>b</sup> Sur la base des taux des accords financiers 2021/22 signés entre l'Organisation des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et d'un taux d'occupation des postes de 100 %.

<sup>c</sup> Y compris les coûts directs (3 %) et les coûts indirects (5 %) gérés localement et centralement, conformément au mémorandum d'accord-cadre conclu entre le Secrétariat de l'ONU et l'UNOPS.

20. En ce qui concerne les services fournis par l'UNOPS, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que le Bureau offrait également un appui technique en matière de sensibilisation et de gestion des camps en employant 42 vacataires à la MONUSCO. Le Comité examine les questions relatives aux services fournis par l'UNOPS dans le cadre des missions sur le terrain, y compris les activités de déminage, dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

21. Des informations sur la suppression proposée de 70 postes et emplois de temporaire (9 agents recrutés sur le plan international, 56 agents recrutés sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies) sont fournies dans le projet de budget (A/76/718, par. 67, 75, 98, 99, 106 à 118, 158, et 159). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la réduction proposée des effectifs était due à la fermeture du bureau local de Kalemie, à compter du 30 juin 2022, et au retrait de la MONUSCO du Tanganyika. Le Comité a reçu le tableau d'effectifs approuvé pour le bureau local de Kalemie et les changements proposés, montrant que 29 postes seraient maintenus en 2022/23, 99 postes ayant été approuvés pour 2021/22 et 70 suppressions proposées pour 2022/23.

#### *Indemnité forfaitaire aux fins des voyages pour les congés de détente*

22. En ce qui concerne la nouvelle exigence liée au versement d'une somme forfaitaire aux fins des voyages pour les congés de détente (voir également A/76/718, par. 160), le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'en mars 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, les vols à destination d'Entebbe avaient été suspendus, y compris les vols aux fins des voyages pour les congés de détente et les relèves de contingents, et que, jusqu'à cette date, la MONUSCO avait assuré neuf vols hebdomadaires entre Goma et Entebbe. Il a également été informé qu'une évaluation menée par la MONUSCO avait conclu qu'un système devait être instauré en vue du versement d'une somme forfaitaire aux fins des voyages pour les congés de détente et que les vols à cet effet devaient être suspendus, compte tenu de l'expansion et de l'introduction de vols internationaux directs à partir de l'aéroport de Goma, ce qui permettrait de réaliser des économies estimées à environ 568 100 dollars par trimestre. Comme indiqué dans l'instruction administrative ST/AI/2018/10 relative au congé de détente, le coût des voyages pour les congés de détente est payé au tarif le moins cher de la classe économique, par l'itinéraire le plus économique et le plus direct. Le Comité a été informé que l'annulation des vols de

congé de détente était l'un des facteurs ayant entraîné la réduction en 2021/22 d'un aéronef à voilure fixe qui a été libéré par la Mission, la suppression de postes dans les Sections de l'aviation et du contrôle des mouvements, la réduction des besoins en carburant d'aviation et services de manutention au sol dans les aéroports ainsi que l'annulation des services d'hébergement et de restauration des équipages. Le Comité a reçu, à sa demande, des informations concernant le versement de sommes forfaitaires aux fins des voyages pour les congés de détente du personnel susmentionnés, comme indiqué ci-après :

### Montants forfaitaires aux fins des voyages pour les congés de détente

(En dollars des États-Unis)

	2020/21 (avril-juin 2021)	2021/22 (à compter du 28 février 2022)
Personnel recruté sur le plan international	51 895	271 604
Volontaires des Nations Unies	45 523	235 148
<b>Total</b>	<b>97 418</b>	<b>506 752</b>

23. En ce qui concerne l'interruption susmentionnée des vols à partir d'Entebbe et l'expansion et l'introduction de services aériens supplémentaires ultérieurs à partir de Goma, le Comité consultatif réaffirme sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans le projet de budget pour 2023/24, une analyse coûts-avantages du maintien des services à Entebbe ou de leur transfert, les gains d'efficacité effectifs, y compris pour ce qui y est du versement d'une somme forfaitaire aux fins des voyages pour les congés de détente, et des informations sur la justification et le coût du maintien de la gestion des installations et des infrastructures au Centre de services régional. Le Comité compte que l'analyse coûts-avantages susmentionnée portera également sur l'incidence, notamment financière, sur les autres missions régionales (voir également [A/75/822/Add.6](#), par. 41).

#### Taux de vacance

24. On trouvera dans le tableau ci-après les taux de vacance constatés pour le personnel civil en 2020/21 et 2021/22, ainsi que ceux qui sont proposés pour 2022/23. Le Comité note que l'application de taux qui diffèrent des taux de vacance effectifs pendant l'exercice en cours, au 31 mars 2022, n'est pas justifiée : a) personnel recruté sur le plan international : un taux de vacance de 11,5 % est prévu, alors que la moyenne effective est de 12,2 % et que le taux effectif s'établit à 12,9 % ; b) concernant les administrateurs recrutés sur le plan national, il est proposé d'appliquer un taux de vacance de 6 % alors que la moyenne effective s'établit à 6,7 % et le taux effectif à 8,3 % ; c) agents des services généraux recrutés sur le plan national : un taux de vacance de 4,6 % est prévu, alors que la moyenne effective est de 5,5 % et que le taux effectif s'établit à 5,6 % ; d) Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international : un taux de vacance de 5 % est prévu, alors que la moyenne effective est de 6,7 % et que le taux effectif s'établit à 5,8 % ; et e) Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national : un taux de vacance de 9,1 % est prévu, alors que la moyenne effective est de 28,6 % et que le taux effectif est de 14,3 %.

**Taux de vacance**

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Effectif approuvé 2021/22</i>	<i>Taux effectif au 31 janvier 2022</i>	<i>Moyenne effective au 31 janvier 2022</i>	<i>Moyenne effective au 31 mars 2022</i>	<i>Taux effectif moyen au 31 mars 2022</i>	<i>Taux proposé pour 2022/23</i>
<b>Personnel civil</b>							
Personnel recruté sur le plan international	11,8	11,4	12,1	13,1	12,9	12,2	11,5
<i>Personnel recruté sur le plan national</i>							
Administrateurs	16,2	17,6	10,6	10,1	8,3	6,7	6
Agents des services généraux	4,1	4,1	5,3	5,3	5,6	5,5	4,6
<i>Volontaires des Nations Unies</i>							
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	6,0	9,6	8,9	9,2	5,8	6,7	5
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	18,2	18,2	36,4	27,3	14,3	28,6	9,1
<i>Emplois de temporaire<sup>a</sup></i>							
Personnel recruté sur le plan international	20,0	0,0	33,3	16,7	0,0	50,0	16,7
Administrateurs recrutés sur le plan national	75,0	11,0	12,5	12,5	30,0	30,0	25,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,2	4,1	2,2	4,3	2,2	2,2	0,7
Personnel fourni par des gouvernements	50,0	30,0	34,4	36,7	40,0	38,9	38,9

<sup>a</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

**25. Le Comité consultatif réaffirme qu'il estime que les taux de vacance proposés doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, la raison doit toujours être systématiquement et clairement indiquée dans le projet de budget et les documents connexes.**

*Postes vacants*

26. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 172 postes, dont 10 postes qu'il est proposé de supprimer, étaient vacants au 23 mars 2022. Dix postes étaient vacants depuis deux ans ou plus (1 P-2, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont huit à divers stades de recrutement, tandis qu'aucune mesure de recrutement n'avait été prise concernant un poste d'assistant (sécurité sur le terrain) (agent des services généraux recruté sur le plan national), vacant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et un poste d'agent de sécurité adjoint (P-2), vacant depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 qu'il a été proposé de supprimer en 2022/23. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement aux postes vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport, et demande de nouveau au Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement. Le Comité consultatif souligne qu'il convient de réexaminer la question de la nécessité de maintenir les postes vacants depuis deux ans ou plus et de proposer leur maintien avec une nouvelle**

**justification ou leur suppression dans les propositions budgétaires ultérieures (voir également la résolution 66/264 de l'Assemblée générale).**

*Soutien apporté au personnel recruté sur le plan national*

27. Comme indiqué au paragraphe 15 ci-dessus, il est proposé de supprimer au total 56 postes d'agent recruté sur le plan national en raison de la fermeture du bureau local de Kalemie. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'appui apporté par la MONUSCO à la cessation de service du personnel recruté sur le plan national comprend diverses mesures proactives, telles que des réunions d'information internes sur les prestations de l'Organisation et le processus de cessation de service, ainsi que des services de conseil et de soutien psychosocial au personnel et des sessions d'organisation des carrières. Le Comité a également été informé que, si quatre postes et emplois de temporaire d'agent recruté sur le plan international ont été nationalisés en 2021/22, aucune nationalisation n'a été proposée pour 2022/23, car la MONUSCO a réduit ses effectifs au cours des dernières années et dispose de peu de postes d'agent recruté sur le plan international vacants pour être transformés en postes d'agent recruté sur le plan national. En outre, il lui a été demandé d'accueillir le personnel réduit d'autres missions en cours de fermeture sur certains de ses postes vacants. Le Comité a également été informé que, pour garantir l'indépendance opérationnelle et compte tenu des questions politiquement sensibles, il était nécessaire d'équilibrer les effectifs nationaux et internationaux.

**28. Le Comité consultatif rappelle que le personnel recruté sur le plan national est considéré comme essentiel et qu'il est en mesure d'assurer un engagement et un suivi fondés sur des observations, et réaffirme qu'il importe de renforcer les capacités nationales, en particulier dans la perspective de la transition et de la réduction des effectifs de la Mission. Il compte que les futurs projets de budget présenteront davantage de postes et d'emplois de temporaire qu'il est proposé de nationaliser, dans la mesure où cela est possible sur le plan opérationnel (A/75/822/Add.6, par. 47).**

**29. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses au 31 mars 2022	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
						Montant	Pourcentage
		(1)	(2)		(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
<b>Dépenses opérationnelles</b>							
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	708,8	187,6	625,8	120,3	596,7	(29,1)	(4,7)
Voyages officiels	5 444,9	6 820,7	4 090,5	3 205,9	4 891,8	801,3	19,6
Installations et infrastructures	58 248,8	49 619,7	43 185,1	43 092,5	47 463,1	4 278,0	9,9
Transports terrestres	13 657,2	18 296,2	9 391,9	10 393,7	11 040,7	1 648,8	17,6
Opérations aériennes	125 650,1	106 604,8	108 221,5	69 428,6	102 053,5	(6 168,0)	(5,7)
Opérations maritimes ou fluviales	345,0	887,6	701,5	1 099,1	690,0	(11,5)	(1,6)

Catégorie	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses au 31 mars 2022	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
						Montant	Pourcentage
		(1)	(2)		(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Communications et informatique	38 169,1	42 635,0	40 593,1	38 005,2	40 746,6	153,5	0,4
Santé	1 558,7	2 873,3	2 308,8	1 347,9	2 247,4	(61,4)	(2,7)
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	45 970,7	42 213,0	44 586,5	36 486,3	46 802,6	2 216,1	5,0
Projets à effet rapide	1 500,0	1 481,4	1 500,0	950,7	1 250,0	(250,0)	(16,7)
<b>Total</b>	<b>291 253,3</b>	<b>271 619,3</b>	<b>255 204,7</b>	<b>204 130,2</b>	<b>257 782,4</b>	<b>2 577,7</b>	<b>1,0</b>

30. L'augmentation proposée pour 2022/23 reflète l'effet net : a) des augmentations au titre des voyages officiels, des installations et infrastructures, des transports terrestres, des communications et de l'informatique, et des fournitures, services et matériel divers ; et b) des diminutions au titre des consultants et services de consultants, des opérations aériennes, des opérations maritimes ou fluviales, de la santé et des projets à effet rapide (voir également A/76/718, sect. II et III).

31. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les justifications fournies soutiennent certaines des exigences énumérées ci-dessous et formule les observations et recommandations suivantes :**

a) *Voyages officiels.* Les ressources proposées, d'un montant de 4 891 800 dollars, font apparaître une augmentation de 801 300 dollars (19,6 %). Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevait à 3 205 900 dollars, pour des crédits ouverts d'un montant de 4 090 500 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 5 444 900 dollars, les dépenses engagées s'élevant au total à 6 820 700 dollars. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que l'expérience récente en matière de formation à distance avait montré que la formation et les ateliers axés sur les compétences nécessitaient parfois une pratique concrète, tandis que la formation axée sur l'information pouvait être efficacement dispensée virtuellement ou en ligne, et qu'il était considéré comme une bonne pratique dans les missions de maintien de la paix d'offrir une combinaison de ces deux types de formation. Le Comité a également été informé que, dans le cadre de son appui à la mise en œuvre du plan de transition conjoint, la police des Nations Unies augmenterait le nombre de missions sur le terrain pour évaluer la situation en matière de sécurité, procéder à des évaluations internes, organiser des séminaires et des ateliers, superviser les examens stratégiques et coordonner les actions de la police des Nations Unies, mais qu'aucun voyage n'avait été spécifiquement prévu pour la préparation des élections de 2023 (voir également par. 38). **Le Comité consultatif est d'avis que les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 devraient être davantage appliqués et réaffirme qu'il faudrait multiplier les réunions virtuelles, accroître le recours aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages dans le cadre d'ateliers, de conférences ou de réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Le Comité recommande par conséquent que le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels soit réduit de 30 % (240 400 dollars) ;**

b) *Installations et infrastructures.* Les ressources proposées, d'un montant de 47 463 100 dollars, reflètent une augmentation de 4 278 000 dollars (9,9 %). Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevaient à

43 092 500 dollars, pour des crédits ouverts d'un montant de 43 185 100 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 58 248 800 dollars, les dépenses engagées s'élevant au total à 49 619 700 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses pour 2022/23 au titre de l'acquisition de fournitures de génie ; de l'acquisition de matériel de traitement de l'eau et de distribution de carburant ; de la construction, de l'aménagement, de la rénovation et des gros travaux d'entretien ; et des matériaux de construction et des fournitures pour la défense des périmètres, reposaient sur l'hypothèse que la pandémie de COVID-19 se serait largement résorbée au moment de l'exécution du budget, après que les dépenses pour 2020/21 eurent été affectées par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées à la pandémie, ce qui avait entraîné des retards, des reports et des annulations d'acquisitions et de projets de construction. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits en 2020/21, y compris le niveau d'exécution pendant la réduction des effectifs et la transition de la MONUSCO, le Comité consultatif recommande une réduction de 30 % (1 283 400 dollars) de l'augmentation des ressources proposées au titre des installations et infrastructures ;**

c) *Transports terrestres*. Les ressources proposées, d'un montant de 11 040 700 dollars, font apparaître une augmentation de 1 648 800 dollars (17,6 %). Au 31 mars 2022, les dépenses engagées pour 2021/22 s'élevaient au total à 10 393 700 dollars, contre des crédits de 9 391 900 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 13 657 200 dollars, les dépenses engagées s'élevant au total à 18 296 200 dollars. L'augmentation des besoins est principalement due à l'acquisition et au remplacement de véhicules particuliers et lourds (ibid., par. 164). Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'en 2022/23, 40 véhicules au total seraient remplacés, pour un coût global d'environ 3,9 millions de dollars. Il a également été informé que le dépassement de crédits d'environ 4,6 millions de dollars en 2020/21 était dû au fait que 70 % de la flotte de la MONUSCO avait dépassé sa durée de vie utile, ce qui avait nécessité le remplacement de 132 véhicules ; en outre, 3 ambulances avaient été achetées en réponse à la pandémie de COVID-19. **Compte tenu de la réduction des effectifs et de la transition de la MONUSCO, le Comité consultatif estime que des gains d'efficacité supplémentaires peuvent être envisagés et recommande une réduction de 20 % (329 800 dollars) de l'augmentation des ressources proposées au titre des transports terrestres ;**

d) *Opérations aériennes*. Les ressources proposées, qui s'élèvent à 102 053 500 dollars, reflètent une diminution de 6 168 000 dollars (5,7 %). Au 31 mars 2022, les dépenses engagées pour 2021/22 s'élevaient au total à 69 428 600 dollars, contre des crédits de 108 221 500 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 125 650 100 dollars, les dépenses engagées s'élevant au total à 106 604 800 dollars. Les services d'aviation continueront d'être sous-traités à des sociétés commerciales locales disponibles sur le marché (voir également A/76/718, par. 103). Le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, qu'à partir de 2021/22, ces services avaient été fournis par des entrepreneurs individuels locaux engagés dans le cadre de l'accord financier de l'UNOPS. Le Comité a également été informé que les services d'aviation comprenaient les services d'appui au sol, tels que la météorologie, le suivi des vols et les services d'intervention de secours. En outre, le nouvel arrangement permettrait de réaliser des économies d'environ 6,6 millions de dollars par an. Le Comité examine les questions relatives aux services fournis par l'UNOPS dans les missions sur le terrain dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760). À sa demande, le Comité a été informé que quatre hélicoptères militaires utilitaires et quatre hélicoptères armés qui fournissaient des services essentiels en complément des aéronefs à voilure fixe utilisés pour la relève des contingents, y compris la capacité d'évacuation sanitaire,

avaient été rapatriés, ce qui, jusqu'à ce qu'un remplacement adéquat soit trouvé, aura une incidence sur la capacité de la Mission de mener des opérations de combat, principalement dans le Sud et le Nord-Kivu où ces hélicoptères étaient employés. En outre, le coût du rapatriement, fondé sur des données historiques et sur l'hypothèse du rapatriement des hélicoptères de Goma ou d'Entebbe, était estimé à 1,4 million de dollars, dont 1 029 250 dollars pour les actifs et les pièces détachées en utilisant des avions pour le rapatriement et 370 750 dollars (1 483 dollars par passager) pour 250 militaires ;

e) *Communications et informatique.* Les ressources proposées, d'un montant de 40 746 600 dollars reflètent une augmentation de 153 500 dollars (0,4 %). Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevait à 38 005 200 dollars, pour des crédits ouverts d'un montant de 40 593 100 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 38 169 100 dollars, les dépenses engagées s'élevant au total à 42 635 000 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des ressources demandées concernait, entre autres, les campagnes d'information numérique sur les réalisations de la MONUSCO, la sensibilisation et la participation politique avant les élections prévues pour 2023 (voir par. 38), et des besoins d'appui supplémentaires pour le projet de sécurité physique et le nouveau centre de commandement conjoint MONUSCO-Forces armées de la République démocratique du Congo, compensés par une réduction des besoins en matière de télécommunications et de services de réseau grâce à un transpondeur satellite plus efficace et à l'optimisation continue des services Internet avec des contrats mondiaux compétitifs, ainsi que la fermeture du bureau local de Kalemie et la redistribution de son matériel. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la MONUSCO utilisait une connectivité terrestre en fibre optique, qui offrait une capacité de transmission nettement supérieure à un coût nettement inférieur. **Compte tenu de la réduction des effectifs et de la transition de la MONUSCO, le Comité consultatif estime que des gains d'efficacité supplémentaires peuvent être envisagés et recommande de ne pas augmenter de 153 500 dollars les ressources proposées au titre des communications et de l'informatique ;**

f) *Fournitures, services et matériel divers.* Les ressources proposées, d'un montant de 46 802 600 dollars font apparaître une augmentation de 2 216 100 dollars (5,0 %). Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevait à 36 486 300 dollars, pour des crédits ouverts d'un montant de 44 586 500 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 45 970 700 dollars, les dépenses engagées s'élevant au total à 42 213 000 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au titre de la ligne budgétaire, l'augmentation des dépenses de fret (1 433 500 dollars) correspondait au déplacement d'une unité de police constituée de Kalemie à Uvira, au déplacement d'une quantité importante de matériel appartenant à l'ONU de Kalemie à Uvira pour la construction du nouveau quartier général de secteur à Uvira et à l'augmentation des frais de transport. En outre, l'augmentation des ressources nécessaires au programme de lutte antimines de l'UNOPS, d'un montant de 856 900 dollars, concernait le déploiement de capacités renforcées pour l'atténuation des menaces, conformément à l'alinéa f) du paragraphe 29 ii) de la résolution 2612 (2021) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil avait demandé à la Mission de « continuer à aider, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU, le Gouvernement de la République démocratique du Congo à renforcer les capacités des forces de sécurité congolaises, notamment par des conseils, une formation et un renforcement des capacités en matière de lutte contre les engins explosifs improvisés et de neutralisation des explosifs et munitions » (voir également les paragraphes 17 et 18). Le Comité consultatif examine les questions relatives aux services fournis par l'UNOPS dans le

cadre des missions sur le terrain, y compris les activités de déminage, dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

#### *Systèmes de drones*

32. Le Comité consultatif a été informé qu'au titre des opérations aériennes, services, l'augmentation de 520 900 dollars (3,7 %) était liée au coût plus élevé du système de drone en 2020/21 en raison du règlement des paiements en suspens qui étaient retenus en attendant le règlement d'un différend. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'un accord de règlement et de libération avait été signé entre l'ONU et le fournisseur de services de systèmes de drones et que le différend était né du fait que le fournisseur de services n'avait fourni aucun service entre le 26 mai 2019, date de son déménagement de Bunia à Beni, et le 29 janvier 2020, date à laquelle il a pu rétablir certains services. Le Comité a été informé que, selon le prestataire de services, le retard de la prestation de services à partir de Beni était dû à plusieurs problèmes, notamment que : a) la piste en latérite n'était pas adaptée au système de drone, le risque d'endommager la caméra à cause des pierres de la piste ayant été spécifiquement mentionné ; b) l'infrastructure d'hébergement n'était pas prête ; c) le hangar était disponible mais présentait, selon le prestataire, des défauts qu'il fallait corriger ; d) la station de contrôle au sol avait dû être convertie pour passer d'un fonctionnement en visibilité directe à un fonctionnement au-delà de la zone de visibilité directe ; et e) lorsque la piste avait été refaite, elle n'avait pas d'axe médian, d'où les difficultés que les pilotes éprouvaient à planifier correctement leur approche. Le Comité a également été informé que l'ONU considérait que le système nécessaire pour assurer les opérations au-delà de la zone de visibilité directe n'était pas disponible avant le 1<sup>er</sup> août 2019 ; et qu'environ trois semaines après que le prestataire de services eut déclaré les unités prêtes à voler, on avait découvert qu'il y avait un problème à bord avec le contrôle du trafic aérien et d'autres liaisons de communication radio, ce qui limitait la portée opérationnelle du système (voir également A/75/822/Add.6, par. 34 et 35). **Le Comité consultatif se déclare préoccupé par la gestion des systèmes de drones au sein de la Mission et compte que des informations complémentaires seront fournies à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport et qu'une mise à jour des efforts déployés pour relever ces défis figurera dans le prochain rapport budgétaire (voir également ibid. par. 35).**

#### *Projets à effet rapide*

33. Des informations sur les projets à effet rapide sont fournies aux paragraphes 149 à 151 et 169 du projet de budget. Les ressources proposées, d'un montant de 1 250 000 dollars reflètent une diminution de 250 000 dollars (16,7 %). Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevait à 950 700 dollars, contre des crédits ouverts de 1 500 000 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était également de 1 500 000 dollars, les dépenses s'élevant au total à 1 481 400 dollars. Les ressources proposées pour 2022/23 seront réduites suite à la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa en juin 2021 et du bureau local de Kalemie en juin 2022. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que tous les projets de l'exercice 2020/21 avaient été achevés et que, au 24 mars 2022, les 12 projets de l'exercice 2021/22 étaient en cours. **Le Comité consultatif compte que la MONUSCO continuera de veiller à ce que ses projets à effet rapide profitent à la population locale, comme prévu, et sans que les installations et services fournis fassent double emploi. Le Comité compte que des informations actualisées sur les projets, y compris leur emplacement, leur**

**planification, leur mise en œuvre et leur évaluation, seront présentées dans le cadre du prochain projet de budget.**

**34. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 31 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux dépenses opérationnelles.**

## V. Questions diverses

### Transition de la Mission

35. Comme indiqué aux paragraphes 6 et 7 du rapport sur le budget, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2612 (2021), s'est félicité du plan de transition (S/2021/807, annexe) élaboré conjointement avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'équipe de pays des Nations Unies, dans lequel sont définis 18 critères et indicateurs associés dont la réalisation créerait les conditions nécessaires au retrait progressif de la Mission, de manière responsable et en fonction des conditions, sans compromettre les acquis en matière de sécurité et de consolidation de la paix. Suite à la fermeture de plusieurs bureaux de terrain au cours des deux dernières années, la zone d'opérations de la Mission en faveur de la protection des civils sera limitée à trois provinces (Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu). La Mission maintiendra une capacité mobile pour surveiller la situation politique ailleurs. Dans les zones d'où la Mission s'est retirée, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont augmenté leur présence en vue de mettre en œuvre des programmes utilisant l'approche du triple lien pour soutenir le plan du Gouvernement visant à étendre et à consolider l'autorité de l'État. Dans le contexte de la transition, la MONUSCO continuera à soutenir les initiatives conjointes en matière de justice, d'administration pénitentiaire et de gouvernance et contribuera à la pérennité des dividendes de la paix après le retrait de la Mission.

36. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que le lien entre l'action humanitaire, la paix et le développement (« triple axe »), qui reliait les interventions dans ces domaines, visait à donner plus de cohérence à l'action menée par les parties prenantes, à savoir le Gouvernement, les organisations non gouvernementales nationales (y compris la société civile), les organisations non gouvernementales internationales, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les donateurs au niveau des trois piliers en question. Toujours à la suite de sa demande d'éclaircissements, le Comité a été informé que la MONUSCO axerait ses activités de programme, en collaboration avec une série de partenaires d'exécution, sur une transition efficace et responsable afin de jeter les bases d'un retrait durable, notamment, eu égard à la stratégie de transition conjointe et du départ progressif de la MONUSCO du Tanganyika, où la Mission, dans le cadre d'efforts concertés avec l'équipe de pays des Nations Unies, favoriserait la mise en œuvre du triple volet action humanitaire, paix et développement en se fondant sur les réalisations de la Mission et en assurant la continuité du soutien de l'ONU aux autorités provinciales du Tanganyika. Le Comité a également été informé que les activités de programme de la MONUSCO étaient axées sur la priorité 1 (consolidation de la paix, respect des droits de l'homme, protection des civils, cohésion sociale et démocratie) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2020-2024), qui reposait sur le Plan national de développement stratégique, et que ces activités étaient alignées sur le plan de transition conjoint Gouvernement-ONU qui s'inspirait du plan d'action prioritaire du Gouvernement.

37. Sur demande, le Comité consultatif a été informé que le programme conjoint d'appui à la réforme de la justice pour la période allant de 2020 à 2024, était une initiative commune de la MONUSCO, du Programme des Nations Unies pour le

développement et de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, en faveur des progrès dans le renforcement de l'état de droit, les réformes de gouvernance et la lutte contre l'impunité, en vue de stabiliser et de développer le pays, et en tenant compte du retrait progressif prévu de la MONUSCO.

38. En ce qui concerne les élections de 2023, comme indiqué au paragraphe 27 du projet de budget, la MONUSCO réévaluera les points chauds grâce à une équipe mobile spécialisée, en étroite collaboration avec le Bureau conjoint des droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que les ressources proposées pour 2022/23 ne comprenaient pas les besoins à l'appui du processus électoral de 2023, à l'exception de certains voyages à l'intérieur du pays pour collaborer avec les autorités provinciales et la société civile dans le cadre du mandat de bons offices de la Mission. Le Comité a également été informé qu'une mission d'évaluation des besoins de deux semaines avait commencé le 21 mars 2022, suite à une demande officielle d'assistance électorale de la part de l'ONU formulée par le Président de la Commission électorale nationale indépendante le 15 décembre 2021. Le Comité note que certaines ressources relatives aux élections ont été prévues pour 2022/23 au titre des communications et de l'informatique aux fins de la sensibilisation (voir par. 31 e) ci-dessus).

39. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MONUSCO continuait de gérer la Base d'appui d'Entebbe et qu'elle fournissait : a) un soutien à la MONUSCO dans sa fonction de chaîne d'approvisionnement ; b) des services de logistique et de sécurité pour tous les locataires de la Base, y compris le Centre de services régional d'Entebbe ; et c) un soutien aux autres missions régionales au titre de la relève des contingents et du rapatriement des restes humains. En outre, la MONUSCO continuerait de faire fond sur la Base et ne prévoyait aucun changement stratégique dans ses opérations [voir par. 15, 16, 22, 23 et 31 a)].

**40. Le Comité consultatif estime que, la MONUSCO étant une mission en cours de réduction et de transition, il est nécessaire de présenter une vue d'ensemble des besoins opérationnels et financiers correspondants dans le prochain rapport budgétaire.**

#### **Stratégie environnementale**

41. Des informations sur la stratégie environnementale de la MONUSCO sont fournies aux paragraphes 101 et 102 du projet de budget. La MONUSCO a mis en œuvre des activités environnementales conformément à la stratégie environnementale pour le maintien de la paix, et sa note dans le tableau de bord environnemental devrait passer de 74/100 en 2021/22 à 84/100 en 2022/23 (A/76/718, indicateur de succès 3.1.6). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MONUSCO prenait diverses initiatives conformes à la politique environnementale du Département de l'appui opérationnel, notamment en produisant de l'électricité à partir : a) de l'énergie hydraulique grâce au raccordement de 14 sites à des barrages voisins, cinq autres sites devant être raccordés dans les 12 mois à venir ; et b) de l'énergie solaire obtenue à partir de quatre fermes solaires de la MONUSCO à Goma, ce qui permet de réaliser des économies annuelles sur les coûts de l'électricité allant de 19 à 33 %. **Le Comité consultatif espère que des informations détaillées sur la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget, y compris l'incidence sur la consommation de carburant.**

### Représentation des femmes et des hommes et représentation géographique

42. Les informations fournies au Comité consultatif, à sa demande, indiquent qu'au 28 février 2022, 2 212 personnes au total étaient en fonction, dont 1 759 hommes (79,6 %) et 453 femmes (20,4 %). Au sein des différentes catégories et classes, leur représentation était la suivante : 1 femme (100 %) au niveau des secrétaires généraux adjoints ; aucune femme (0 %) au niveau des sous-secrétaires généraux ; 1 femme (20 %) à la classe D-2 ; 3 femmes (30 % à la classe D-1) ; 16 femmes (37,2 %) à la classe P-5 ; 22 femmes (33,3 % à la classe P-4 ; 44 femmes (34,4 %) à la classe P-3 ; 11 femmes (37,9 %) à la classe P-2 ; 99 femmes (30,7 %) dans la catégorie des agent(e)s du Service mobile ; 22 femmes (11,6 %) dans la catégorie des administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national ; et 234 femmes (16,5 %) dans la catégorie des agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national. **Le Comité consultatif compte que la MONUSCO poursuivra ses efforts pour améliorer la représentation des femmes et des hommes et la représentation géographique, et que des informations à ce sujet seront fournies dans les prochains rapports.** Le Comité examine la question de l'égalité des genres et de la représentation géographique dans les rapports annuels correspondants, le plus récemment dans son rapport sur la composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel ([A/76/733](#)), et également dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/76/760](#)).

### Enseignements tirés de l'expérience et incidence de la pandémie

43. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MONUSCO avait présenté les enseignements tirés de l'expérience dans son document intitulé « MONUSCO operations during COVID-19: initial best practices and lessons identified ». En outre, la MONUSCO a créé une série d'examens et collaboré étroitement avec le Bureau des services de contrôle interne qui avait effectué une mission de conseil qui avait abouti à des recommandations sur la gestion de l'espace de travail et l'exécution du mandat. En outre, diverses mesures avaient été intégrées dans les opérations de la MONUSCO et sa collaboration avec les entités extérieures, des modalités de travail à distance avaient été facilitées, et le traitement électronique des documents avait été largement utilisé (voir également [A/75/822/Add.6](#), par. 37 et 38).

## VI. Conclusion

44. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget ([A/76/563](#)). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 73 217 000 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, ainsi que le montant de 23 103 000 dollars correspondant aux autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2021, soit 1 170 500 dollars (produits des placements), 2 033 300 dollars (produits divers ou accessoires) et 19 899 200 dollars (annulation d'engagements d'exercices antérieurs) soient portés au crédit des États Membres.**

45. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 sont indiquées à la section IV du projet de budget ([A/76/718](#)). **Sous réserve des observations et des recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées soient réduites de 2 007 100 dollars et soient ramenées de 1 037 277 000 dollars à 1 035 269 900**

**dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 1 035 269 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.**

---